

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°69- 8 /PR/MEN.  
du 7 Janvier 1969  
-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;  
VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret n°234/PR-SGG. du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale ;  
Le Conseil des Ministres entendu ,

DECRETE

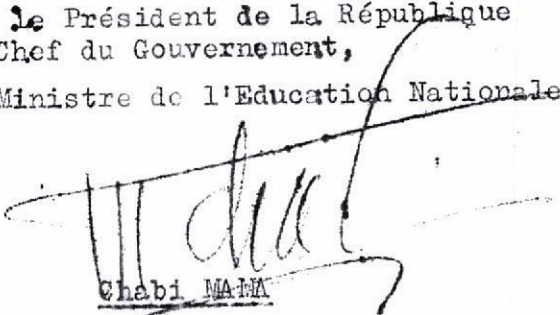
Article 1er.- Mr BRUN Eugène, Chargé de Recherches de 2° classe 1er échelon en service à l'Institut de Recherches Appliquées du Dahomey (IRAD), est nommé Secrétaire Principal à la Direction Générale de l'Enseignement.


Article 2.- Mr BRUN Eugène aura droit à tous les avantages attachés à sa nouvelle fonction.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter du 13 mai 1968, date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.-

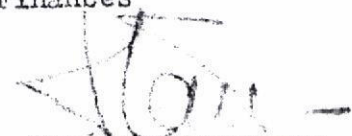
Fait à COTONOU, le 7 Janvier 1969

par le Président de la République  
Chef du Gouvernement,  
Le Ministre de l'Education Nationale,

  
Chabi MAMA

  
Emile-Derlin ZINSOU

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances

  
Stanislas-Yédomon KPOGNON

Ampliations:

PR 4 - CS 6 - Ministère 8 - SGG 4 -  
CES 5 - SGPR 1 - IAA 1 - SGM 10 -  
Gde Chanc.1 - DN 1 - DCCT 1 - DGAJL 2 -  
DEP 2 - Dtion Stat 2 - MEN 5 - DP 2 -  
DE-DC-CF-Solde 4 - DI 8 - DGE 4 - MEF 2 -  
----- 1 - Intéressé 1 - JORD 1 -